

Mesdames et Messieurs les Maires et
les Présidentes et Présidents
d'Etablissements Publics d'Eure-et-Loir

Luisant, le 21 janvier 2025

Réf : SK/CIRCULAIRE n°2025-02

Destinataires : collectivités et établissements publics affiliés

Mode de transmission : courriel

Objet : Nombre de possibilités de promotions internes au titre de l'année 2025

Par la présente circulaire, le centre de gestion d'Eure-et-Loir vous communique à titre d'information les possibilités de promotions internes pour l'année 2025 qu'il vient de calculer.

Pour mémoire, en application de la circulaire du centre de gestion d'Eure-et-Loir n°2024-09 du 19.11.2024 relative à la promotion interne 2025, la date limite de dépôt des dossiers de candidature (à télécharger sur le site du CDG) a été fixée au :

- **lundi 3 février 2025 (cachet de la poste faisant foi)** uniquement pour les dossiers de candidatures pour les promotions internes des cadres d'emplois de catégorie A vers un autre cadre d'emplois de catégorie A (ex : secrétaire de mairie vers attaché) et l'accès au grade d'agent de maîtrise sans examen professionnel,
- **lundi 19 mai 2025 (cachet de la poste faisant foi)** uniquement pour les dossiers de candidatures pour les promotions internes des cadres d'emplois de catégorie B vers un cadre d'emplois de catégorie A, pour les promotions internes des cadres d'emplois de catégorie de C vers un cadre d'emplois de catégorie B.

Au terme de la date limite de réception, les dossiers seront examinés dans le respect des lignes directrices de gestion relative à la promotion interne établies par le Président du CDG28 par arrêté n°2022-PG-064 du 04.10.2022.

À l'issue de leur examen, le Président du CDG 28 dressera les listes d'aptitude correspondantes.

L'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés ayant présenté des candidats sera informé des suites données à leurs dossiers.

Les agents proposés, inscrits comme non-inscrits seront également informés individuellement par le centre de gestion (sauf si le dossier est parvenu hors délai ; dans ce cas, il appartient à l'employeur d'en informer l'agent).

Il appartiendra ensuite aux employeurs des agents inscrits sur la liste d'aptitude de procéder, si elles le souhaitent, à leur nomination par la voie d'un arrêté individuel. La **date d'effet** de la nomination **ne pourra être, ni antérieure à l'entrée en vigueur de la liste d'aptitude établie par le Président du CDG28**, ni antérieure à la date d'entrée en vigueur de la délibération éventuelle créant le grade dans la collectivité et au délai de publicité de vacance d'emploi préalable, ni postérieure à la durée de validité de la liste d'aptitude.

1. POSSIBILITÉS POUR 2025

Au regard du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale modifié par le décret n° 2023-1272 du 26 décembre 2023, les possibilités de promotion interne 2025 sont les suivantes :

PROMOTIONS INTERNES 2025 – catégorie A

Grades concernés	Quotas	Possibilités de promotion	Date prévisionnelle établissement liste aptitude	% représentativité H/F dans le cadre d'emplois
ATTACHÉ à partir de la catégorie B	1 pour 2 recrutements	5 (clause de sauvegarde)	Octobre 2025	67,3 % F 32,7 % H
ATTACHÉ à partir de la catégorie A	La moitié des nominations intervenues au titre de la promotion interne de B vers A	11	Mars 2025	
ATTACHÉ DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	1 pour 2 recrutements	0		75 % F 25 % H
BIBLIOTHÉCAIRE	1 pour 2 recrutements	0		100 % F 0 % H
INGENIEUR	1 pour 2 recrutements	3	Octobre 2025	47,7 % F 52,3 % H
DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	1 pour 2 recrutements	0		
CONSEILLER SOCIO EDUCATIF	1 pour 2 recrutements	1 (dérogation art.30 décret n° 2013-593)	Octobre 2025	100 % F 0 % H
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	1 pour 2 recrutements	4	Octobre 2025	50 % F 50 % H
CONSEILLER DES APS	1 pour 2 recrutements	0		
CONSERVATEUR DE BIBLIOTHÈQUE (publicité de la LA au JO)	1 pour 2 recrutements	1 (dérogation art.30 décret n° 2013-593)	Octobre 2025	0 % F 0 % H
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE (publicité de la LA au JO)	1 pour 2 recrutements	0		
DIRECTEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	1 pour 2 recrutements	0		

PROMOTIONS INTERNES 2025 – catégorie B

Grades concernés	Règle de Quotas	Possibilités de promotion pour cette année	Date prévisionnelle établissement liste aptitude	% représentativité H/F dans le cadre d'emplois
ANIMATEUR ANIMATEUR Principal 2 ^{ème} classe	1 pour 2 recrutements	1 À répartir entre le grade d'animateur et le grade d'animateur principal de 2 ^{ème} classe	Octobre 2025	64,1 % F 35,9 % H
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES Principal 2 ^{ème} classe	1 pour 2 recrutements	1 À répartir entre le grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques et le grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe	Octobre 2025	95,7 % F 4,3 % H
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	1 pour 2 recrutements	1 (dérogation art.30 décret n° 2013-593)	Octobre 2025	0% F – 100% H
RÉDACTEUR RÉDACTEUR Principal 2 ^{ème} classe	1 pour 2 recrutements	13 À répartir entre le grade de rédacteur et le grade de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Octobre 2025	90,6 % F 9,4 % H
	Illimité - pas de quota pour la promotion interne dérogatoire pour l'accès au grade de rédacteur des secrétaires généraux de mairie justifiant de 4 ans de services effectifs en qualité de secrétaire général de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants			
TECHNICIEN TECHNICIEN Principal 2 ^{ème} classe	1 pour 2 recrutements	2 (clause de sauvegarde) À répartir entre le grade de technicien et le grade de technicien principal de 2 ^{ème} classe	Octobre 2025	26,2 % F 73,8 % H
ÉDUCATEUR DES APS ÉDUCATEUR DES APS Principal 2 ^{ème} classe	1 pour 2 recrutements	6 À répartir entre le grade d'éducateur APS et le grade d'éducateur APS principal de 2 ^{ème} classe	Octobre 2025	32,4 % F 67,6 % H

PROMOTIONS INTERNES 2025 – catégorie C

Grades concernés	Quotas	Possibilités de promotion	Date prévisionnelle établissement Liste aptitude	% représentativité H/F dans le cadre d'emplois
AGENT DE MAITRISE <u>sans</u> examen pro.	Pas de quota	Illimitées si conditions remplies	Mars 2025	22 % F 78 % H
AGENT DE MAITRISE <u>avec</u> examen pro.	La moitié des nominations intervenues au titre de la promotion interne ci-dessus	8 possibilités minimum + réexamen prévu de nouvelles possibilités suite aux nominations suite à la liste d'aptitude établie pour « Agent de Maîtrise sans exam » du 1 ^{er} mars 2025	Octobre 2025	

Compte tenu du nombre très limité des possibilités de promotion interne, nous vous conseillons d'encourager vos agents méritants à passer les concours !

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations.



Le Président,

Bertrand MASSOT